

RÈGLEMENT du TRAIL DES LIONS

PRÉSENTATION

Le trail des Lions, qui se déroulera le samedi 9 avril 2022, est un événement participatif de course à pied sur chemin.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour se lancer le défi d'un parcours court, technique et rythmé !

1. LIEU, DATE DE LA COMPÉTITION ET DÉTAIL TECHNIQUE

(mise à jour le 17/03/22)

Les départs et arrivées auront lieu à la salle multi-activité de PLAUZAT, le samedi 9 avril 2022.

- “La Plouzatoise” 16 km, 500m de dénivelé + : départ à **17h45, limité à 200 dossards.**
- “La Découverte” 9 km trail, 250m de dénivelé + : départ à **18h00, limité à 200 dossards.**

Le nombre maximum de coureurs pour les deux courses du samedi est de 400.

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied qui se déroule en conformité avec la réglementation 2022 des courses hors stade.

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Suppression de l'obligation de pass vaccinal

Matériel obligatoire :

Téléphone portable en état de marche.
Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
Masque anti-covid

Des sanitaires, vestiaires et douches sont mis à disposition au stade (non surveillés).

Plans et profils des courses sur www.plauzatsportnature.fr

2. ORGANISATEUR

La course est organisée par l'association « Plauzat Sport Nature », régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

Plauzat Sport Nature
5, place du Château
63730 PLAUZAT
contact@plauzatsportnature.fr
Responsable : Desailly Yann
Tél : 06.63.06.75.80

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. La participation à la manifestation est conditionnée à :

a. Catégorie d'âge

- Pour le parcours de 16 km, à partir de 18 ans (2004 et avant), la majorité révolue le jour de l'événement.
- Pour le parcours de 9 km, à partir de 16 ans (2006 et avant) avec autorisation parentale.

b. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en**

compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA ACCEPTÉ AU RETRAIT DU DOSSARD, ILS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION EN LIGNE.

c. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- **8 €** pour la course **9 KM**
- **13 €** pour la course **16 KM**

Lot pour les 300 premiers inscrits.

Les inscriptions sont possibles **en ligne uniquement** via la plateforme Le Sportif. Lien d'inscription disponible sur le site internet. La commission à la charge du participant (liée aux frais bancaires) s'élève à **1,20 €** pour la Plauzatoise et **0,99 €** pour la découverte.

La clôture des inscriptions est fixée au 7 avril 2022 minuit (dans la limite du nombre de dossards disponibles).

d. Dossard

Retrait des dossards sur place le jour de la course, à partir de 16h30 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de chaque course.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard. L'organisation vous en mettra à disposition si besoin.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

e. Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

f. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement.

4. ASSURANCES

a. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance ASA DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI N°1 souscrite auprès de SMACL Assurances.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

b. Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

5. RÈGLES SPORTIVES

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiante.

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses sous peine de sanction (non classement).

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

6. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a. Classements

Il sera établi pour :

- La Plauzatoise Classements scratch et chronométrés
- La Découverte : Classements scratch et chronométrés

b. Récompenses (mise à jour le 17/03/22)

RÉCOMPENSES SUR LES 2 DISTANCES :
3 premiers au scratch (homme et femme)

- **Pour la Découverte**: 1er de catégorie H et F:
Cadet/junior/Espoir/Sénior/M0-1/M2-3/M4-5/M6-7/M8-9-10

- **Pour la Plauzatoise**: 1er de catégorie H et F:
Cadet/junior/Espoir/Sénior/M0-1/M2-3/M4-5/M6-7/M8-9-10

- Récompense de l'association ou le club le plus représenté.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses

SEULS LES CONCURRENTS PRÉSENTS SUR LE PODIUM POURRONT PRÉTENDRE AUX RÉCOMPENSES.

c. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course, et sur le site internet de l'association le soir de la manifestation. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA , en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

7. RAVITAILLEMENTS (mise à jour le 17/03/22)

Ravitaillement en Eau au kilomètre 6 et sur l'aire d'arrivée pour le **La Découverte**.
Ravitaillement au 9ème km et sur l'aire d'arrivée pour **La Plauzatoise**.

Chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.
L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

Nous **ne distribuons plus de gobelets plastiques**, vous devez avoir vos propres éco-tasses.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

8. SÉCURITÉ ET SOINS

a. Voies utilisées

La compétition se déroule sur 90% de chemins.

b. Sécurité, soin des concurrents

La sécurité sur le parcours sera assurée par les bénévoles.
Une assistance médicale sera assurée par La Protection Civile sur le parcours et l'aire de départ. Un médecin sera présent sur l'aire d'arrivée au stade. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

9. SANCTION

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

10. DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous en faire part par écrit en nous indiquant son nom, prénom et adresse.

12. ANNULATION

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué à moins de 10 jours de l'événement.

COVID 19

Pour toute annulation de l'épreuve un mois avant la course liée à l'épidémie de Covid 19, l'ensemble des inscriptions seront remboursées (déduction faite des frais de services).